



**Coordination des Associations
de Victimes de l'Amiante
et des maladies professionnelles**

ASSEZ DE TERGIVERSATIONS : CLAUDE CHOPIN DOIT ETRE JUGE

Claude CHOPIN

- **dernier PDG de l'usine AMISOL**, rendue tristement célèbre, pour ses conditions de travail dignes d'un roman d'Emile ZOLA,
- **dernier descendant d'une famille de notables Clermontois** qui a fait sa fortune en empoisonnant des ouvrières à l'amiante, durant des décennies.

Se voit accordé par la cour d'appel de VERSAILLES un nouveau sursis à statuer sur sa demande de non lieu, alors que les victimes elles, espèrent toujours qu'il rende enfin des comptes à la justice pénale de ce pays.

Agé de 68 ans, l'industriel aux revenus confortables qui coule des jours paisibles, a tout lieu de s'en réjouir pendant que des familles ouvrières frappées par le malheur et le chagrin constitutifs à la perte d'un parent, d'un proche ou d'un ami resteront consternées par cette décision de justice totalement incompréhensible après une première plainte déposée à son encontre..... il y a maintenant presque un demi siècle !

Est-ce trop que de demander justice pour ce qu'il convient de qualifier de « crime industriel » ?
Est-ce trop que de vouloir comprendre pourquoi des hommes et des femmes ont perdu leur vie à vouloir la gagner?

La CAVAM partage le désarroi des victimes exaspérées par les renvois et les sursis à statuer qui retardent sciemment les échéances judiciaires pour ceux qui ont eu à s'enrichir de la fabrication et de l'industrialisation de l'amiante.

Cette situation, est d'autant plus regrettable, qu'elle ne participe pas à faire émerger dans notre pays les leçons de l'histoire qui nous permettraient de comprendre et donc de combattre les causes à l'origine des 100 000 nouvelles victimes de l'amiante prévues d'ici 2050, par l'institut de veille sanitaire Française